

PROMEA CP actualités 01/2026

Chers membres,

Selon les chiffres actuellement disponibles de l'Office fédéral de la statistique, le total du bilan des 1'292 caisses de pension s'élève à plus de CHF 1'220 milliards. Ce montant est supérieur à la performance économique totale annuelle de la Suisse.

Le Conseil de fondation ainsi que la direction de la PROMEA caisse de pension sont soumis à un devoir de diligence fiduciaire et tenus, dans le cadre de leur activité, de préserver les intérêts des assurés de la caisse de pension, conformément aux dispositions légales. Le respect de cette obligation est rigoureusement contrôlé par l'organe de révision et l'autorité de surveillance. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'organe de révision nous ait délivré un certificat favorable, également pour l'année 2025. Cela doit rester une évidence pour nous, y compris à l'avenir.

Nous vous souhaitons un printemps fructueux et nous tenons à votre entière disposition si vous avez des questions.

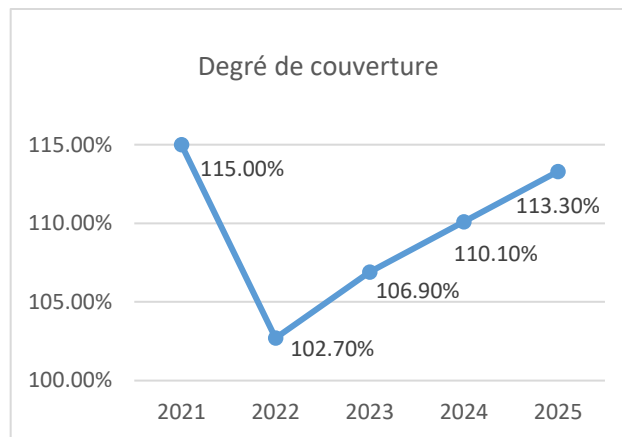
Patric Spahr
Directeur caisses de pension

Comptes annuels 2025 et degré de couverture au 31.12.2025

Les comptes annuels révisés 2025 de la PROMEA caisse de pension sont clôturés avec un excédent de revenu de CHF 59.52 millions. Cet excédent a été intégralement affecté à la réserve de fluctuation de valeur, laquelle s'élève à CHF 222.47 millions au 31.12.2025. Le total du bilan s'établit à CHF 1'943.90 millions (exercice précédent CHF 1'820.14 millions).

Le degré de couverture a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 110.10 % à 113.30 %.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du degré de couverture sur les cinq dernières années :



D'autres informations sur les comptes annuels 2025 seront publiées dans le rapport de gestion qui paraîtra en juin. La version abrégée sera envoyée à toutes les entreprises affiliées. La version intégrale du rapport de gestion sera publiée sur notre site internet.

Fortune de placement : de solides résultats en 2025

L'année passée, un rendement extrêmement réjouissant de 6.3 % a pu être réalisé sur l'ensemble des placements patrimoniaux de la PROMEA caisse de pension. Selon une étude d'UBS, le rendement moyen des caisses de pension en Suisse s'élève à environ 5.90 % pour l'année 2025.

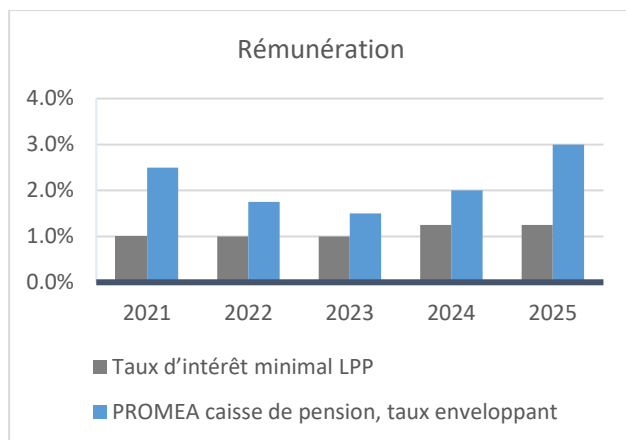
Situation financière à la fin avril 2026

Le rendement réalisé sur les placements patrimoniaux de la PROMEA caisse de pension s'établit à 1.73 % (benchmark : + 1.85 %) et le degré de couverture estimé à 114.50 %.

Rémunération des avoirs de vieillesse réglementaires et pertes effectives sur les retraites

Les avoirs de vieillesse réglementaires ont été rémunérés à un taux enveloppant de 3.0 % lors de l'exercice sous revue. Cela correspond à un intérêt supplémentaire de 1.75 % par rapport au taux d'intérêt minimal légal selon la LPP. La rémunération de 3 % a été possible car plus de 75 % de la réserve de fluctuation de valeur cible d'un montant de CHF 265.46 millions étaient constitués au 31.12.2025 (article 46, Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, OPP 2).

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des taux d'intérêt appliqués au cours des cinq dernières années :



PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnelle pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales
Baslerstrasse 60 | 8048 Zurich
Tél. 044 738 53 79
info@promea.ch, www.promea.ch

Modification du règlement des provisions valable à partir du 31 décembre 2025

Le règlement des provisions définit quelles provisions techniques sont à constituer et comment elles doivent être calculées. Le règlement fixe aussi le taux d'intérêt technique et les bases techniques. Vous trouverez le règlement des provisions modifié sur notre site internet www.promea.ch > Caisse de pension sous la rubrique > Règlements.

Numérisation liste de salaire

Comme vous l'avez sans doute déjà remarqué, l'envoi des certificats de prévoyance a pris du retard cette année, en raison d'une importante modification du processus numérique. À l'avenir, nous adresserons les certificats de prévoyance directement aux personnes assurées, sur la base des données salariales déclarées. À travers ce changement, nous poursuivons la numérisation et l'automatisation de nos processus. Cela vient accroître l'efficacité et la qualité de nos prestations de services, tout en vous permettant d'accéder rapidement à vos informations de prévoyance.

Pour toutes les autres mutations, l'envoi aura toujours lieu, pour l'instant, via le membre affilié concerné. Mais ici aussi, nous sommes en train d'automatiser les processus.

Meilleures salutations

PROMEA caisse de pension

Le Conseil de fondation et la Direction